

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2014, affiché le 8 septembre 2014. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 25 août 2014, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Ludovic SAILLARD a donné pouvoir à Thierry REBERE Nicolas RIPPE a donné pouvoir à Janine DURET
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Alain BRITEL Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 17 Votants : 19

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2014 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Tableau des effectifs

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications de postes qu'entraîne l'application des nouveaux rythmes scolaires et propose la suppression de deux postes permanents d'adjoint technique territorial suite aux départs de deux agents dont un agent en retraite.

Le tableau des effectifs se décompose ainsi au 1^{er} septembre 2014 :

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Dont à temps non complet
Administrative	Directrice générale des services	Directrice générale des services	1	
	Attaché territorial	Attaché territorial	0	
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	
	Adjoint administratif		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe			1	1
Technique	Agent de maîtrise Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise	1	
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	1
		Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	2
Sanitaire et sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	1	
		Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe	1	
Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier chef de police municipale	1	
TOTAL des emplois permanents			17	4
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	3
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1
TOTAL des emplois non permanents			4	4

Il est précisé que les emplois non permanents sont des emplois à durée déterminée correspondant à l'année scolaire 2014/2015.

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** le tableau des effectifs tel que présenté.

Convention de mandat de signalétique avec le Parc Naturel Régional Haut Jura

Les communes du Parc Naturel Régional Haut Jura se sont engagées dans la mise en œuvre de la réglementation sur les publicités et pré-enseignes.

En conséquence, la commune de Dortan a sollicité le Parc Naturel Régional Haut Jura pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique d'une valeur de 14 135,47 € TTC. Ce dernier s'engage à prendre à sa charge 25 % du prix HT, soit 2 944,89 €. La commune pourra récupérer la TVA de 2 355,91 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention présentée par le PNRHJ, **autorise** Madame le Maire à la signer et **précise** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2014.

Modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes Haut-Bugey sur le fondement des statuts des communautés de communes des Monts Berthiard, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et Oyonnax

Restitution de compétences exercées par les communautés de communes des Monts Berthiard, Combe du Val-Brénod, Lac de Nantua et Oyonnax

Projet de statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey

Madame le Maire propose de délibérer sur ces trois projets qui concernent la modification des statuts de la CCHB. Elle expose qu'après la fusion des quatre communautés de communes, il y a lieu d'harmoniser les compétences.

Il existe 3 types de compétences :

- *Les compétences obligatoires : aménagement de l'espace – actions de développement économique ;*
- *Les compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement – politique du logement et du cadre de vie – construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – action sociale d'intérêt communautaire – tout ou partie de l'assainissement ;*
- *Les compétences facultatives : transports publics – mise en place et organisation du système d'information géographique – acquisition, entretien, gestion de moyens techniques – construction et gestion d'une fourrière animale – développement des énergies renouvelables – instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols – création et gestion d'une piste d'éducation routière.*

Après étude de ce projet, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le projet de statuts présenté par la CCHB et **demande** la prise en compte des remarques suivantes :

- ✓ La commune de Dortan est concernée par le portage de repas et le transport des personnes âgées, elle devrait bénéficier de cette action sociale.
- ✓ Pourquoi Dortan n'entre pas dans la compétence facultative relative au transport des élèves ?
- ✓ Dans quelle compétence entre l'entretien du Château de Dortan ?

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'interpeller les élus communautaires au sujet du château. En effet, suite à la cérémonie du 21 juillet, le public a pu apprécier l'entrée dans le parc et regrette de n'y avoir pas accès plus souvent.

Subvention exceptionnelle à l'Association sportive Dortan-Lavancia

Par courrier du 25 août 2014, l'association sportive Dortan-Lavancia informe la municipalité de la qualification de l'équipe fanion pour le 2^{ème} tour de la coupe de France. Elle sollicite une aide financière pour couvrir les frais de déplacement non prévus au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ASDL et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Questions diverses

- 1) Intervenant musical : pour la rentrée scolaire 2014/2015, aucune embauche, pour l'instant, n'a été possible pour remplacer l'intervenant « musique ».
- 2) Pétition : une pétition circule sur le hameau de Sénissiat en raison de la couleur de l'eau, des remontées d'égouts et d'odeurs depuis plusieurs mois. André PERRIN explique qu'il y a plusieurs problèmes dus à une turbidité trop importante provenant du captage d'Uffel. A cela s'ajoute l'intervention d'une société qui réalise le schéma directeur d'assainissement pour le compte de la Communauté de Communes Haut-Bugey et dont les travaux peuvent engendrer des désagréments.
De plus, des recherches de fuite ont été effectuées durant la période concernée et le fait de couper et remettre en eau des canalisations décollent des particules à l'intérieur des tuyaux.
Les élus décident d'avoir recours à des experts en matière d'eau potable et d'assainissement.
- 3) Suppression du distributeur de billets à l'Agence CIC : aucune réponse à ce jour de la part de la banque CIC ainsi que de La Poste qui avait été sollicité pour la mise en place d'un distributeur à la poste.
- 4) Mesures d'économie : à dater de ce jour et après avis favorable des membres du conseil municipal, les convocations au conseil municipal seront envoyées par courriel électronique.
- 5) Sacs poubelle : il est rappelé que la distribution des sacs poubelle se fera en septembre.

La séance est levée à 20 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



Le Secrétaire de séance,
Alain BRITEL



Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.

